



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D6 - Modification du tableau des effectifs - Personnel permanent et non permanent

Date de convocation : 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Denis PETONNET à Mme la Maire

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean-Marc REGNIER

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210701-
2021_07_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2021
Affiché le 5 juillet 2021

N° 6 - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent et non permanent)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mars 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique, en sa séance du 9 juin 2021 ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations suivantes et d'adopter le tableau des emplois en annexe :

PERSONNEL PERMANENT

1°) Poste d'Animateur à la Maison du Vivre Ensemble / Ouverture de poste

L'assistante administrative de la Maison du Vivre Ensemble fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans la perspective de son remplacement et de la réorganisation du service, une procédure de recrutement a été lancée sur le cadre d'emploi des Animateurs :

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer :
 - un poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste d'Animateur à temps complet,

à compter du 1^{er} juillet 2021, pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du candidat qui sera retenu, afin de ne pas bloquer le recrutement et d'assurer la continuité du service public,

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité technique.

2°) Poste d'Agent polyvalent technique spécialité menuisier/agenceur au Centre Technique municipal / Ouverture de poste

L'agent polyvalent technique spécialisé en menuiserie du Centre Technique municipal fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement sera prochainement lancée sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints techniques afin d'assurer la continuité du service public :

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer :
 - un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- d'ouvrir :
 - un poste d'Agent de maîtrise à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique à temps complet,

à compter du 1^{er} juillet 2021, pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du candidat qui sera retenu, afin de ne pas bloquer le recrutement,

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, au vu de l'application de l'article 3-3, alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ayant pu aboutir.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité technique.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal :

Sur poste permanent :

Filière Animation :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - 1 poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème},
 - 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},
 - 1 poste d'Animateur à 35/35^{ème}.

Filière technique :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - 1 poste d'Agent de maîtrise principal à 35/35^{ème},
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

- d'ouvrir, à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - 1 poste d'Agent de maîtrise à 35/35^{ème},
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},
 - 1 poste d'Adjoint technique à 35/35^{ème}.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés, sont inscrits au chapitre 012, charges de personnel.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26)** :

- **Pour : 26**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,**

Signé

Françoise MESNARD

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210701-
2021_07_D6-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2021
Affiché le 5 juillet 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 01/07/2021

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	5	5	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	0	0	0
Rédacteur principal	B	35,00/35 ^{ème}	0	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	9	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	7	6	1
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Adjoint administratif	C	25,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

31	28	3
----	----	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	8	7	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	9	8	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	12	2
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3

TOTAL

50	42	8
----	----	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE CULTURELLE</i>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0

TOTAL

28

27

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	4	4	0

TOTAL

5	5	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Animateur	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

3	0	3
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS			119	104	15
-------------------------------------	--	--	-----	-----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	2	0
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 ^{ème}	17	10	7

TOTAL

28	15	13
----	----	----

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	4	0	4

TOTAL

5	1	4
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

33	16	17
----	----	----